



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ANPE

Question écrite n° 114480

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur le constat accablant réalisé sur les administrations publiques (IFRAP) à l'égard de l'ANPE. Il apparaît, selon SIFRAP, que les résultats de l'ANPE sont très inférieurs à ceux annoncés, n'ayant que des résultats de retour à l'emploi comparables aux opérateurs privés choisis par l'UNEDIC. Ce sont, selon l'IFRAP, non pas 3 millions de chômeurs qui retrouvent chaque année un emploi mais au maximum 300 000. Alors que la mission principale de l'ANPE est le retour à l'emploi, elle ne consacre à cet effet que 18 % de ses crédits annuels. Il lui demande la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle s'inspirant de ce constat avec l'ensemble des données figurant dans la publication de l'IFRAP : Société Civile ».

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114480

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13480